

INSTRUCTIONS DE COURSE

Championnat de France 2019
Voile Radiocommandée de la classe « Marblehead »
8 au 11 novembre 2019
Centre de Voile de Bordeaux-Lac
Autorité organisatrice : Centre de Voile de Bordeaux-Lac
Avec l'Association Française de la Classe Marblehead
Grade 3

La régata est le reflet de notre pratique. Un comportement inapproprié des concurrents peut impacter négativement cette image. Tous les participants sont informés que leurs actions seront observées attentivement non seulement par les officiels de la course, mais aussi par le public. Merci de bien vouloir vous comporter avec dignité et respect.

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par :
 - 1.1.1 les *règles* telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe E,
 - 1.1.2 les *prescriptions* nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées dans l'avis de course, seront affichées au tableau officiel défini à l'Art 2.
 - 1.1.3 les *règlements* fédéraux,
 - 1.1.4 le *système* de course HMS 2016, (février 2016),
 - 1.1.5 l'addendum Q,
 - 1.1.6 le SYRNIN.
- 1.2 Les RCV suivantes sont modifiées comme suit :
 - 1.2.1 RCV E2.1(b) est supprimée,
 - 1.2.2 RCV E3.8(b) modifiée par IC 4.2
 - 1.2.3 RCV E3.6 modifiée par IC 10.1
 - 1.2.4 RCV A4.2 et A5 modifiées par IC 10.3, 12.3 et 12.4
 - 1.2.5 RCV 60.1(a) modifiée par IC 13.6
 - 1.2.6 RCV 62.2 et 66 modifiées par IC 13.7
- 1.3 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur le bâtiment du club.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Les modifications aux Instructions de Course pourront être communiquées oralement aux concurrents avant le signal d'avertissement de la course ou flotte concernée. Ces modifications seront confirmées par écrit et affichées au tableau officiel d'information.

4. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le ponton.
- 4.2 Le pavillon « Aperçu » avec deux signaux sonores signifie : « La « flotte » est retardée ». Le signal d'avertissement sera fait au minimum deux minutes après l'amené de l'aperçu (1 signal sonore). Ceci modifie la règle E3.8.b.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses /flottes sont prévues selon le programme suivant :

- 7 novembre à partir de 14h00 : confirmation des inscriptions, contrôle de jauge, identification du matériel
- 8 novembre 8h30 -> 10h00 : confirmation des inscriptions, contrôle de jauge, identification du matériel
- 8 novembre 10h30 – Affichage au tableau officiel des flottes établies par le programme HMS
- 8 novembre 11h00 – 1^{er} signal d'avertissement - Flottes à suivre
- 9 novembre 10h00 – 1^{er} signal d'avertissement - Flottes à suivre
- 10 novembre 10h00 – 1^{er} signal d'avertissement - Flottes à suivre
- 11 novembre 10h00 – 1^{er} signal d'avertissement - Flottes à suivre

5.2 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement pour

- une nouvelle course ne sera donné après 13h00.
- une nouvelle flotte ne sera donné après 14h00.

6. ANNONCE DES FLOTTES

Chaque début de procédure de départ sera annoncé comme suit : « Ne course, flotte (x) au départ ».

7. ZONES DE CONTRÔLE ET DE MISE À L'EAU

- 7.1 La zone de contrôle est : le ponton principal.
- 7.2 La zone de mise à l'eau est : le ponton auxiliaire dédié.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Le parcours sera de type 5 VRC ; il pourra être modifié.
- 8.2 Le parcours à effectuer sera affiché sur le Tableau de Parcours, situé à proximité de la zone de contrôle.
- 8.3 La 1^{ère} bouée à contourner et le sens du parcours s'il y a lieu (normalement « Bâbord »), seront précisés avant chaque départ.

9. MARQUES

- 9.1 Marques de départ et d'arrivée : bouées sphériques Orange.
- 9.2 Marques de parcours ou de porte : bouées sphériques de couleurs. Les couleurs seront marquées sur le tableau de parcours
- 9.3 Les marques de près d'un parcours de type 5 sont différentes. La 1^{ère} bouée à contourner sera précisée avant chaque départ.

10. LE DÉPART

- 10.1 Après un rappel général, le signal d'avertissement sera fait peu après (ceci modifie la RCV E3.6).
- 10.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de course pendant toute la durée de la flotte qui ne les concerne pas.
- 10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 3 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte voile radiocommandée » s'applique et sera affiché au tableau officiel d'information.

12. TEMPS LIMITES

A l'exception de la course 1 (pas de temps limite), les temps limites seront les suivants

- 12.1 30 minutes pour le premier bateau pour finir
- 12.2 5 minutes pour finir après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini

- 12.3 Si 6 bateaux ou moins manquent à finir dans un délai de 5 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini, ils seront classés par le Comité de Course selon leur position sur l'eau à la fin de ce temps limite
- 12.4 Si plus de 6 bateaux manquent à finir dans un délai de 5 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini, le temps limite sera prolongé jusqu'à ce que seulement 6 bateaux manquent à finir. Ces 6 bateaux seront alors classés par le Comité de Course selon leur position sur l'eau.

Les paragraphes 12.3 et 12.4 modifient les règles A.4.2 et A.5.

13. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 13.1 Le SYRNIN (SYstème pour Réduire le Nombre d'INstructions) s'applique. Le texte sera affiché au tableau officiel d'information.
- 13.2 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du Jury situé dans le pavillon du club.
- 13.3 Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 13.4 Des avis seront affichés dans les 10 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du Jury, située dans le pavillon du club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 13.5 Les avis de réclamations du Comité de Course, du Jury ou du Comité Technique seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b) après application du SYRNIN.
- 13.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- départ, bateaux en attente,
 - règles de sécurité,
 - publicité.
- 13.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille
- (b) pas plus de 10 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus de 10 minutes après l'affichage de la décision

Ceci modifie les RCV 62.2 et 66.

- 13.8 Tout comportement allant à l'encontre des bonnes manières ou de l'esprit sportif ou qui discrédite notre sport pourra se traduire par une instruction en vertu de la RCV 69 (pour cause de mauvaise conduite notoire). Des sanctions pourront comprendre un ou deux tours de pénalité(s) donnés par le Juge-Arbitre (pénalité effectuée immédiatement pour éviter une instruction), la disqualification d'un bateau de la course en question ou des courses suivantes, exclusion de la régata, ou autre action de la compétence du Jury.

14. CLASSEMENT

- 14.1 Le système de classement est précisé dans le système de course HMS.
- 14.2 4 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 14.3 Courses retirées
- Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retranchés comme suit :
- | | |
|---------------------------|--------------|
| Après 4 courses validées | 1 retranché |
| Après 8 courses validées | 2 retranchés |
| Après 16 courses validées | 3 retranchés |
| Après 24 courses validées | 4 retranchés |

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

15. RÈGLES DE SECURITÉ

La RCV 1.2 est remplacée par « quand il est embarqué sur un bateau d'assistance, chaque concurrent doit être responsable du port d'une flottabilité personnelle adaptée aux conditions ».

16. REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du Comité Technique. Les demandes de remplacement doivent lui être faites par écrit à la première occasion raisonnable.

17. CONTRÔLES DE JAUGE

Un bateau peut être contrôlé à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Le Comité de Course ou le Comité Technique pourront faire contrôler un bateau à tout moment de l'épreuve par simple annonce verbale « N° (x) à la jauge ». Le concurrent devra aussitôt se rendre dans la zone de jauge.

18. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'administration.

19. PUBLICITÉ

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'autorité organisatrice selon les conditions qui seront remises aux concurrents en même temps que le marquage de coque. La présence de la publicité sera vérifiée lors de la confirmation d'inscription.

20. BATEAU OFFICIEL DE RÉCUPÉRATION

Le bateau officiel de récupération sera identifié par un numéro distinctif.

21. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- 21.1 Le titre de « Champion de France de la classe Marblehead » sera attribué au premier du classement général.
- 21.2 Les trois premiers du classement général recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze.
- 21.3 Coupe de l'association de la classe Marblehead, pour le premier membre de l'association française de classe Marblehead.
- 21.4 Des lots de participation pour chaque compétiteur.

22. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du Comité de Course :	Michel BARDILLON
Comité de Course :	Hélène LA SALMONIE
Président du Comité Technique :	Raymond CRONIMUS
Président du Jury :	Patrick VILAIN
Juge :	Monique BECOGNEE
Juge :	Christian LINARES
Juge :	Cécile VENUAT

Annexes aux Instructions de Course du Championnat de France de la classe Marblehead

Parcours n° 5 : Banane avec bouée de dégagement et porte sous le vent

